

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

PRÉSENTS : Mme JOUANNETAUD Gisèle, M. BAYLE Gérard, Mme MAUX Mélody, M. JOUANNETAUD Cyrille Mme BOURDINAUD Myriam, HALLER Philippe, M. MAURY Damien, M. NATHIE Jean-Pierre, Mme ISEL Angélique

REPRÉSENTÉ (S) :

ABSENT (S) EXCUSÉ (S) : LANCKRIET François, MORICHON Sébastien.

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :

Membres	11
Présents	9
Représentés	0
Exprimés	9

CONVOCATION DU CONSEIL : 14 mai 2022

SESSION ORDINAIRE : ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE : M. MAURY Damien a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENTE : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée. Adopté à l'unanimité,

I – PRESENTATION DES OFFRES DU MARCHÉ PUBLIC

1 - PLANTATION FORESTIERE

Madame le Maire rend-compte à l'Assemblée des résultats de l'ouverture des plis de l'avis d'appel public à la concurrence du marché de plantation forestière, dans le cadre du plan de relance.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres du 13 mai 2022 dont détail ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT (€)
N° 1 – PREPARATION DU SOL : Nettoyage et mise en andain	SARL TALLET&FILS	12 526.50 €
N° 2 - PREPARATION DU SOL : potets travaillés	SARL TALLET&FILS	3 740.00 €
N° 3 – FOURNITURE DE PLANTS TRICOTES, MISE EN PLACE DE PLANTS, ENTRETIENS ET TRAITEMENTS	SARL GASPAR	59 693.50 €
	Total	75 960.00 €

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

2 – NATURA 2000

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée de la réunion téléphonique avec Monsieur Vincent PAGES, au sujet du projet Natura 2000. Elle précise que la surface impactée représentera environ 3 hectares et que la somme attendue sera moins que prévue à savoir entre 11 000 et 12 000 €. Le dossier de demande de subvention doit être prêt pour la fin du mois de juin.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

DONNE pouvoir au Maire pour mener à bien ce projet

Elle en profite pour annoncer que la coupe du stade a débuté ainsi que celle de la parcelle 12 (bois façonné).

Philippe HALLER donne des précisions sur le chantier du stade et doit voir avec le bûcheron pour déterminer les arbres à abattre.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE.

II - DOSSIER D'ACQUISITION DE TERRAINS SIS A LAVEDRENNE, CADASTRES SECTION A - PARCELLES 1421 ET 1422, RELATIF A L'ACQUISITION DE L'EMPRISE DE LA VC4

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 22 Avril 2022 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 1421 et 1422 auprès de Madame LABRO à LAVEDRENNE.

La signature de cet acte doit se faire en l'étude SCP PEUCHAUD-BEX-BERGER, Notaires à Ambazac, le 25 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DONNE pouvoir à Monsieur Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire, en raison de l'empêchement de Madame le Maire.

Elle précise également qu'une autre parcelle aurait été oubliée par le géomètre de l'époque et qu'il conviendra de régulariser ultérieurement, à savoir la parcelle A 46.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE.

III – A.F.R.P.A.

Madame le Maire donne la parole à Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint et Madame Angélique ISEL Conseillère Municipale, afin qu'ils rendent compte à l'Assemblée de la réunion de l'Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées du Mercredi 4 mai 2022. Elle demande alors son avis au Conseil Municipal sur le maintien ou non de la commune dans cette association.

S'il est possible de se retirer de cette association en vertu des statuts, elle demande au Conseil Municipal quelle serait sa position.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité

DIT qu'il ne souhaite pas continuer l'adhésion auprès de cette association.

ATTEND les réponses sur les modalités de retrait.

IV – POINT SUR LES TRAVAUX

Madame le Maire fait le point sur travaux en cours et/ou terminés sur la commune :

- Piste forestière de la Pouge : Les travaux sont pratiquement terminés ; Il reste à faire le goudronnage. Les agents communaux ont aménagé des ralentisseurs pour éviter les excès de vitesse, responsables de la détérioration de la piste.

- Salle de réunion de la mairie : Chacun a pu voir l'avancement des travaux de peinture. On attend l'habillement des niches, les rideaux et les tables qui doivent être livrées le 31/05/2022.

- Sonorisation de la salle polyvalente : Les hauts parleurs sont en place, nous attendons la fin de l'installation fin Mai.

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

- Cour de la salle polyvalente : La conduite d'alimentation AEP de la salle a été remplacée par HMP POULAIN, le mur derrière le Monument aux Morts a été repris et reconstruit par l'entreprise MANDON Frères, l'entreprise COLAS doit intervenir le 23 Mai pour refaire les bordures des parterres ainsi que l'enrobé sur toute la surface de la cour, l'arche est en phase de peinture et doit être livrée très bientôt.

- Parking Sauvagnac : Les travaux ont débuté, il sera nécessaire de revoir l'emplacement du lombricomposteur.

- Façade arrière de la salle polyvalente : L'entreprise MANDON Frères a prévu ces travaux de réfection en juillet.

- Programme caniveaux : Les employés communaux ont procédé à la réfection des caniveaux au village de Mallety au niveau du lavoir, et ont comblé celui du bourg au niveau de local de la chasse.

- Chaudière de Sauvagnac : L'installation est terminée. Il conviendra de prévoir l'isolation de ce bâtiment en 2023.

- Un circulateur de bouclage de la chaufferie biomasse est défectueux et va être remplacé par ENGIE COFFELY, entreprise chargée de sa maintenance.

- Toiture église du Bourg : Les travaux de réfection des gouttières et le dé-moussage de la toiture ont été réalisés par SARL LEFORT.

V – QUESTIONS DIVERSES

1 – Valorisation et de réaménagement du village de Sauvagnac

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de valorisation et de réaménagement du village de Sauvagnac, à savoir, la création d'un parking, l'implantation de toilettes publiques à lombricompostage et la révision de la configuration de la place du village. Le but de ces aménagements étant d'améliorer le stationnement pour une fréquentation plus aisée de ce site, touristique et de faciliter la vie de la population locale qui se trouve impactée par la disposition actuelle. Elle précise que la sécurité s'en trouvera largement améliorée pour les visiteurs, les résidents et permettra le développement touristique du site : Tourbière des Dagues, pèlerinage, randonnées, PDIPR.

Elle présente alors le plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT	
Achat parcelle	692,30 €	DETR	63 000 €
Travaux (lots 1 et 2)	212 710,90 €	CTD	50 000 €
AMO + maîtrise d'œuvre	21 563 €	LEADER	77 580,96 €
Géomètre	1 370 €	Autofinancement (20%)	47 645,24 €
Eléments géotechniques	1 890 €		
TOTAL	238 226,20 €	TOTAL	238 226,20 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

VALIDE l'opération présentée,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches liées aux demandes de subventions.

2 – Vues aériennes

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal, le projet de prises vues aériennes des villages de la commune. Elle présente alors un devis de ADS 87 et demande son avis à l'Assemblée sur les villages à photographier.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE

- de retenir tous les hameaux ainsi que le bourg et les cimetières

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

- de demander un autre devis auprès de Drone K
- dit qu'il est souhaitable de faire cette opération rapidement pour bénéficier des couleurs actuelles

3 – Incidents

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un camion de bois a accroché un bâtiment appartenant à un particulier, elle en montre des photos.

Elle informe également sur la situation précaire d'un habitant.

Puis elle expose au Conseil Municipal l'altercation entre deux voisins dans un village de la commune.

4 – Lettre d'un particulier réclamation sur gestion des déchets ménagers.

Lecture est faite de ce courrier à l'assemblée.

5 – Transpondeur

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'acquisition d'un Transpondeur est souhaitable afin de pouvoir identifier les animaux errants pucés. Elle précise que le cabinet vétérinaire d'Ambazac nous propose cet équipement au tarif d'environ 180.00 €, qui comprend l'accès à la base de données.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE

D'acquérir ce matériel au prix de 199.90 €

Damien fait part d'un courrier destiné à la Mairie relatif à une association de LA Jonchère qui sollicite une subvention pour la gestion des chats errants. Ce courrier sera déposé par ses soins au secrétariat et fera l'objet d'une prochaine réunion.

6 – Stores Secrétariat

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de BENET SARL qui s'élève à 775.13 € pour l'acquisition de 2 stores à lamelles dans le secrétariat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE

D'acquérir ces stores au prix de **775.13 €**

7 – Réunions

- 1 – SYDED – Gisèle JOUANNETAUD, Le Maire – 12/05/2022 (étude pour l'installation d'un éco-point à Sauvagnac)
- 2 – Inauguration ELAN – Gisèle JOUANNETAUD, Le Maire – 13/05/2022 (présentation des panneaux touristiques sur les 24 communes de la Communauté de Communes)
- 3 - Arche Grange – Damien MAURY, Conseiller Municipal et Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint - 13/05/2022
- 4 – SEHV – Cyrille JOUANNETAUD, 3^{ème} Adjoint – 16/05/2022 (fusion SEHV et SDEC et mise en place de ELINA)
- 5 - Test PPCR – Didier MARTIN, Agent Technique, Cindy CHARPENTIER-SOULAS, Secrétaire de Mairie - 18/05/2022 (résultats de l'exercice de simulation d'une explosion au dépôt d'explosifs de Brugères)
- 6 – Visite Forêt CRPF – Gisèle JOUANNETAUD, Le Maire – 18/05/2022 (présentation sur la régénération naturelle et sur l'exploitation irrégulière des bois).

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

7 – Arboretum- Gisèle JOUANNETAUD, Le Maire – 18/05/2022 (fermeture temporaire pour coupe des bois malades et dangereux sur ce site qui doit rouvrir le 14 juillet au plus tard)

8 - Conseil communautaire - Gisèle JOUANNETAUD, le Maire – 19/05/2022 (présentation d'un compte rendu).

Naissance de la petite Maya fille de Damien MAURY Conseiller Municipal

Les membres du Conseil Municipal sont Invités au vin d'honneur du mariage de François LANCKRIET

Le planning des élections législatives sera transmis à chacun.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures

Le présent compte-rendu a été affiché le : 25 mai 2022